

Cette thématique, abordée par le groupe Forêt au sein de FNE Ile-de-France, concerne la majorité des espaces de nature que FNE Ile-de-France souhaite préserver et développer dans une région qui compte le taux d'urbanisation le plus élevé de métropole. A l'heure où l'adaptation aux changements climatiques et la lutte contre la perte de biodiversité sont des impératifs incontournables, ce sujet touche en conséquence la santé et le bien-être des habitants de la région.

Les enjeux des forêts et des espaces verts en ville ont en commun leur caractère végétal qui en font le « poumon » indispensable des villes puisqu'ils jouent un rôle essentiel pour la santé des habitants notamment en atténuant le stress, la prévalence de certaines maladies, encourageant l'activité physique mais aussi, améliorent la qualité de l'air. Ces espaces et l'eau sont alors indissociables puisque l'eau transporte dans les végétaux des éléments nutritifs puisés dans le sol ou synthétisés par les racines. Les forêts jouent un rôle important dans le cycle de l'eau, via son épuration, l'étalement des précipitations dans le sol, et le rejet de l'eau sous forme de vapeur dans l'atmosphère par évapo-transpiration. L'atmosphère rafraîchissante qui en résulte les rend très attractives pour les visiteurs en cas de canicule. En outre, ce genre d'épisode deviendra de plus en plus fréquent sur la région parisienne avec des températures de 50°C ou plus en été, à l'horizon 2050.



Les enjeux des forêts et ceux des espaces verts dans les zones urbanisées sont cependant très différents du point de vue leur biodiversité. Les forêts sont un réservoir de biodiversité qui accueillent des milliers d'espèces vivantes, végétales ou animales. Les espaces verts artificiels sont bien moins riches avec une biodiversité ordinaire, voire quasi inexistante selon qu'ils sont en pleine terre ou non. Une autre différence concerne le fait que les forêts représentent une source d'approvisionnement en bois pour l'industrie le chauffage et l'artisanat, activités encouragées par la loi de transition énergétique et la recherche d'énergie renouvelable. Or cette vision du développement de la biomasse et la filière énergie-bois se heurte à des critiques concernant la neutralité carbone-bois et son caractère durable.

Les forêts sont vulnérables et doivent être protégées pour le climat

Un collectif de 14 associations de l'Ile-de-France a procédé à une réflexion sur les forêts urbaines qui s'est concrétisé par un dossier soutenu par la fédération Environnement 92 et FNE Ile-de-France. En ressort que les forêts (péri)urbaines sont situées autour des villes ou intégrées dans celles-ci suite au grignotage de ces espaces par les infrastructures de transport et leur envahissement par les zones urbaines. Par conséquent, on assiste à de très nombreuses ruptures de continuités écologiques qu'il faudrait compenser par des liaisons vertes ou « bioponts ».

Les forêts, comme les espaces verts ne doivent plus être considérées comme une variable d'ajustement de l'urbanisme mais bien comme une composante à part entière de l'adaptation aux changements climatiques. Face à des attaques répétées sur ces espaces de grande importance, FNE-Ile-de-France prône :

- La sanctuarisation des forêts publiques domaniales en proposant de les classer en "forêt de protection" (lisières), puisqu'elles ne représentent que 33% des forêts franciliennes (Les forêts privées représentent elles, 67 %).

France Nature Environnement Ile-de-France

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement
2, rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
01 45 82 42 34 - secretariat@fne-idf.fr - fne-idf.fr

- La sanctuarisation des autres domaines boisés de l'Etat et des collectivités locales en garantissant leur classement en zone N dans les PLUi.
- Le respect de la zone des 50 m autour des forêts (règle du SDRIF 2013) pour limiter l'urbanisation.
- Le développement des actions correctives comme les « bioponts » face aux ruptures des continuités écologiques créées par les infrastructures de transport (autoroutes, voies ferrées).

La traduction de ces combats doit trouver des réponses dans les documents d'urbanisme particulièrement dans le Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain qui doit se traduire dans le règlement des futurs PLUi. Ce SCOT métropolitain doit évidemment être compatible avec le SDRIF en cours de révision, le schéma régional de cohérence écologique d'Île de France et les plans métropolitains et régionaux comme le plan Air Energie métropolitain et le plan Climat énergie de la région.

Sur le plan économique de la filière bois énergie : alors que le rapport du GIEC d'octobre 2018 prône un accroissement du stock planétaire de forêts de 25 à 75 % pour maintenir un réchauffement entre +1,5 °C et 2°C, FNE Ile-de-France recommande une forte modération des prélèvements de bois forestiers. La fédération souhaite vivement que le prochain programme régional de la Forêt et du Bois (PRFB 2019-2029) qui n'est pas encore finalisé permette de n'utiliser que 60 à 70 % de l'accroissement forestier annuel.

Les espaces verts en ville en zone urbanisée dense : une exigence de santé publique, d'adaptation au réchauffement climatique et de maintien de biodiversité

2

La densification urbaine produit des effets d'îlots de chaleur que l'on peut atténuer par la protection et la création d'espaces de nature (espaces en pleine terre, arbres d'alignement) en ville ce qui offre des espaces de fraîcheur en cas de canicule.

FNE Ile-de-France s'engage, via sa fédération Environnement 92, à proposer d'accroître la surface d'espaces verts en pleine terre en zone dense par l'établissement d'un diagnostic précis et partagé. L'objectif est de quantifier les surfaces disponibles et classer ces espaces selon leur intérêt de biodiversité ordinaire (notamment flore pour les pollinisateurs). In fine l'objectif est de construire un indice de biodiversité composite, grâce à des enquêtes de terrain sur la végétation présente.

Les premiers résultats sur des cartes à très haute résolution spatiale (images satellites et avion) pour trois communes carencées des Hauts de Seine que sont Boulogne-Billancourt, Bagneux et Bourg-La-Reine, montre la faisabilité de la méthode. Ont été obtenus pour la première fois les surfaces précises des espaces végétalisés en ville, l'inventaire de la flore de terrains de plus de 1000 m² mais aussi le classement de ces espaces selon leur intérêt de biodiversité.

FNE Ile-de-France soutient les efforts d'Environnement 92 pour généraliser la méthode pour toutes les communes carencées la région. L'ambition sera de fournir une définition et une classification unifiées des espaces verts urbains pour toutes les communes, intégrant pour la première fois la dimension de biodiversité ordinaire des espaces de nature dans les documents d'urbanisme (PLU intercommunaux).